

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 92-414-1931 Interdictions de séjour.

n° 92-414-1931

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

17 mai 1931

Numéro JO

n° 414 du 31/05/1931

Date du numéro

31 mai 1931

TEXTE INTÉGRAL

le séjour à la Côte française des Somalis et dépendances est interdit pendant trois ans, pour compter du : 11 juillet 1931, date de sa libération, au nommé Djama Doulé: nommé Ali Moussa.